

Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 9 février 2015, à 19 h 30, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), Mme Marie-Ève Racine (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière, Me Caroline Nadeau et du directeur général, M. Michel Légaré.

Dispositions préliminaires

1. 041-02-15

Ouverture de la séance

À 19 h 31, Mme la mairesse Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 042-02-15

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous avec ces modifications :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 janvier 2015 et extraordinaire du 2 février 2015

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes – Lot 02-2015

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers élus

Période de questions #1

7. Période de questions #1

Avis de motion

8. Avis de motion – *Règlement 742-14* : règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le *Règlement 710-14*.

Adoption de règlements

9. Adoption du *Règlement 746-15* : règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction de l'intersection de la rue des Monardes et des Saphirs dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt à 3 663 000 \$ et n'excédant pas ce montant, remboursable sur 25 ans, pour en défrayer le coût, modifiant le *Règlement 633-11*.
10. Adoption du *Règlement 745-15* : règlement décrétant des travaux de surdimensionnement de conduites au poste Azalée et autorisant une dépense de 400 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 25 ans, pour en défrayer le coût.

Direction générale

11. Participation municipale au transport adapté pour 2015.
12. Désignation de signataires pour la convention d'aide financière parc Saphirs.
13. Désignation de signataires « Guide du citoyen ».

- 14 Désignation de signataires « Carte touristique ».
Greffe
- 15 Désignation de signataires pour transaction au sens de l'article 2631 Code civil du Québec.
- 16 Abrogation de la résolution portant le numéro 435-11.
Urbanisme
- 17 Adoption 2^e projet *Règlement 740-14*.
- 18 Abrogation des *Règlements 700-13 et 707-13*.
Loisirs
- 19 Demande de désacralisation Église.
Ressources humaines
- 20 Remplacement du coordonnateur et de la secrétaire du Service des loisirs.
Trésorerie
- 21 Financement des règlements d'emprunt émission #22045-29 – Courte échéance.
- 22 Financement des règlements d'emprunt émission #22045-29 – Concordance.
- 23 Financement des règlements d'emprunt émission #22045-29 – Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques.
- 24 Financement des règlements d'emprunt émission #22045-29 – Prolongation.
- 25 Résolution d'annulation des soldes résiduels sur divers règlements d'emprunts.
- 26 Programme d'aide pour les travaux routiers.
- 27 2^e virements budgétaires.
- 28 Désignation de signataire et renouvellement du contrat de la Société protectrice des animaux de Québec.
Approvisionnement
- 29 Acceptation mandat supplémentaire à la firme Deloitte.
- 30 Adjudication Services professionnels pour plan et règlements d'urbanisme.
- 31 Autorisation de dépenses supplémentaires en lien avec le projet de réfection des rues Langevin et de l'Étang.
Période de questions #2
- 32 Période de questions #2.
Dispositions finales
- 33 Levée de la séance.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. 043-02-15 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 janvier 2015 et extraordinaire du 2 février 2015

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele

Il est résolu :

- D'adopter et de signer les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 janvier 2015 et extraordinaire du lundi 2 février 2015;
- D'autoriser la mairesse ou la greffière à signer tous les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Adoption des comptes

4. 044-02-15 Adoption des comptes – Lot 02-2015

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 02-2015, au montant de 654 053.31 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

SOMMAIRE EFFETS PRÉSENTÉ AU CONSEIL DU 9 FÉVRIER 2015	
Linde Canada limité M2193	162.24 \$
Guillot 1981 inc.	351.96 \$
Air Liquide Canada inc.	305.64 \$
Ville de Québec	244.72 \$
Gaudreau environnement inc.	(2 109.46 \$)
Toshiba Solution d'affaires	164.38 \$
CAM-TRAC Bernières	11 382.53 \$
Ministre du Revenu du Québec	623.00 \$
Akifer	2 151.53 \$
Régulvar	3 055.61 \$
Fédération québécoise des municipalités	24.81 \$
ESRI CANADA LTD	4 656.49 \$
Références Systèmes inc.	749.17 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	14.97 \$
Les entreprises L.T.	12 443.67 \$
Quin. Tho-Val-Trem inc.	28.48 \$
Total 2014	34 249.74 \$
2015	
S.T.P. inc.	120.72 \$
Les produits Opti-max inc.	76.92 \$
Imprimerie Sociale	192.01 \$
MRC de la Jacques-Cartier	159 091.96 \$
Postes Canada	1 573.30 \$
Fonds d'information sur le territoire	32.00 \$
Fournitures de bureau Denis	967.76 \$
Les Copies de la Capitale inc.	261.00 \$
C.C.A.P	2 561.93 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	47.76 \$
Société protectrice des animaux de Québec	1 898.70 \$
Côté Claude	10.32 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	796.68 \$
Bell Mobilité Cellulaire	545.45 \$
Capital Propane inc.	572.63 \$
Phil. Larochelle Équipement inc.	189.48 \$
Spécialités industrielles Harvey	219.30 \$
NAPA pièces d'autos	117.94 \$
Camions international Élite Itée	377.36 \$
Drolet ressort inc.	2 525.55 \$
Usinage Beauport 2000 inc.	97.73 \$
Hydro Québec	10 483.81 \$
Air Liquide Canada inc.	104.43 \$
Canac-Marquis Grenier	281.19 \$
DMP	1 638.39 \$
Laboratoires d'expertises de Québec Itée	3 674.33 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	39 102.07 \$
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2 302.31 \$
La Capitale en fête	1 448.69 \$
Socan	638.34 \$
Studios Unis d'autodéfense NDL	2 184.53 \$
École nationale des pompiers	1 149.75 \$
Multi-gestion C.D. inc.	60.03 \$

Toshiba Solution d'affaires	350.58 \$
Les huiles Desroches inc.	12 342.62 \$
Info Page	82.09 \$
XEROX CANADA LTEE	89.20 \$
Sépaq	531.30 \$
Performdance - École de danse	4 828.95 \$
Adecco services de RH Itée	2 690.42 \$
Groupe Archambault inc.	48.20 \$
Métabolisme	1 494.68 \$
UniFirst Canada Ltd	453.11 \$
La Montagne Sucrée	500.00 \$
Groupe Pub Action	103.48 \$
CIMA +	3 123.99 \$
Pierre-Luc Cloutier	1 000.00 \$
Café 7 étoiles	303.14 \$
Voltec Ltée	1 078.75 \$
Ariane Nantel	3 980.00 \$
Husky neige inc.	22 125.92 \$
École de danse Dance-Teen-y	574.88 \$
Lévesque Émilie	113.82 \$
Simoneau Mario	650.00 \$
Lemieux Marilou	119.40 \$
Baril Karine	30.10 \$
Fradette Jessie	89.30 \$
Groupe Chik Loisirs	1 980.00 \$
Les Services G&K (QUE.) INC.	706.20 \$
Douville Sylvain	1 724.63 \$
Chagnon Phillipe	500.00 \$
Spécialiste du marketing web	5 173.88 \$
Machinerie Landry & fils	3 606.82 \$
IGA 8162	124.13 \$
Caroline Nadeau	380.95 \$
Elisabeth Tremblay	800.00 \$
Association des communicateurs municipaux (ACMQ)	250.00 \$
Bottin Sainte-Brigitte-de-Laval	1 500.00 \$
CAM-TRAC Bernières	343.80 \$
JSR Événements Jean-Sébastien Roy	500.00 \$
APDEQ	569.13 \$
Les éditions Espoir en canne	202.07 \$
Beauchemin Virginie	570.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	64 166.96 \$
Receveur général du Canada	28 156.86 \$
Syndicat canadien de la fonction publique	1 219.89 \$
C.O.M.A.Q.	603.62 \$
PitneyWorks prépayé	3 775.85 \$
Groupe Ultima inc.	75 100.00 \$
S.S.Q. Groupe financier	7 280.96 \$
Industrielle Alliance 02579	29 136.70 \$
Louis Hamel enr.	2 746.64 \$
Association des directeurs généraux des municipalités du Québec	1 367.41 \$
Lavery, De Billy	2 528.65 \$
Références Systèmes inc.	1 440.20 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	422.25 \$
Konica Minolta Business Solutions	331.13 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	64.87 \$
Orizon mobile	149.47 \$
Yves Lefebvre, Arpenteur-Géomètre	4 196.86 \$
Robitaille Équipement inc.	250.65 \$
Vitro Plus Beauport	396.67 \$
Les entreprises L.T.	14 372.45 \$

Carte Sonic	2 743.70 \$
Compass Minerals Canada Corp.	29 989.71 \$
Desjardins Auto Collection	179.61 \$
Macpek Inc	1 066.11 \$
Quin. Tho-Val-Trem inc.	54.06 \$
TransDiff Inc	471.38 \$
Association des Professionnels à l'Outillage municipal	105.00 \$
J.A. Larue Inc	1 391.66 \$
Maison des Jeunes de Sainte-Brigitte-de-Laval	16 000.00 \$
Batteries Expert	474.63 \$
SNC-Lavalin	12 848.46 \$
Coeur à l'ouvrage	1 954.58 \$
Karl Thomassin	54.80 \$
Véronique Maurice	75.00 \$
Benoît Couture	235.70 \$
Andrée Trudet	135.00 \$
FORMobile	1 253.22 \$
ICI L'INFO	454.15 \$
Tourbillons féminins 2003	350.00 \$
Stéphane Lapointe	235.70 \$
Sylvie Verret	235.70 \$
Cynthia Beaudoin	235.70 \$
Wolters Kluwer Québec Ltée	336.00 \$
Geneviève Gauvin	235.70 \$
Total 2015 619 803.57 \$	
TOTAL DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 9 FÉVRIER 2015 654 053.31 \$	

- D'autoriser la mairesse, le directeur général, la trésorière et/ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Suivi

5. 045-02-15 Suivi des correspondances

Lecture de la correspondance de la MMQ énonçant le montant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval va recevoir en ristourne pour 2014.

6. 046-02-15 Suivi des dossiers élus

- Mme la mairesse Wanita Daniele :
 - Membre d'office sur tous les comités
 - Regroupement des gens d'affaires (réunions du soir)
- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux :
 - Conseil de Bassin de la rivière Montmorency
 - Comité Environnement
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
 - Regroupement des gens d'affaires (réunions du matin)
- Mme la conseillère Christiane Auclair :
 - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Urbanisme – développement
 - Comité du budget
 - Travaux publics - projets
 - Action Sentiers Lavallois

- Mme la conseillère Marie-Ève Racine :
 - Protection incendie – sécurité
 - Transport collectif
 - Comité sur le reboisement
 - Comité du budget
- M. le conseiller Alain Dufresne :
 - Sport et loisirs
 - Représentant des associations sportives
 - Comité du budget
 - Âge d'or
 - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin :
 - Comité budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics – voirie
 - Représentant association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher :
 - Culture
 - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
 - Membre du conseil d'administration de la maison des Jeunes « La Barack »
 - Communautaire et famille
 - Comité du budget

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Période de questions #1

7. 047-02-15 Période de questions #1

À 19 h 46, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.*

La période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, s'est terminée à 19 h 56.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Avis de motion

8. 048-02-15 Avis de motion – Règlement 742-14 : Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 740-14

Considérant que conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un Règlement 742-14 : Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 740-14.

Adoption de règlements

9. 049-02-15 Adoption du Règlement 746-15 : Règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction de l'intersection de la rue des Monardes et des Saphirs dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt à 3 663 000 \$ et n'excédant pas ce montant, remboursable sur 25 ans, pour en défrayer le coût, modifiant le Règlement 633-11

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 février 2015, par la conseillère,

Mme Christiane Auclair;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est résolu :

- D'adopter le *Règlement 746-15* : règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction de l'intersection de la rue des Monardes et des Saphirs dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt à 3 663 000 \$ et n'excédant pas ce montant, remboursable sur 25 ans, pour en défrayer le coût, modifiant le Règlement 633-11;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

10. 050-02-15 Adoption du Règlement 745-15 : Règlement décrétant des travaux de surdimensionnement de conduits au poste Azalée et autorisant une dépense de 400 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 25 ans, pour en défrayer le coût

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 février 2015, par le conseiller M. Louis-Georges Thomassin;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est résolu :

- D'adopter le *Règlement 745-15* : règlement décrétant des travaux de surdimensionnement de conduits au poste Azalée et autorisant une dépense de 400 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 25 ans, pour en défrayer le coût;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Direction générale

11. 051-02-15 Participation municipale au transport adapté pour 2015

Considérant le service de transport adapté offert par la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Jacques-Cartier;

Considérant que ce service, apprécié des citoyens, est en constante progression et qu'il s'agit d'une plus-value à la Ville.

Il est résolu :

- De participer financièrement au service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier en lui versant une quote-part de 18 724 \$;
- De transmettre une copie de cette résolution à la MRC de La Jacques-Cartier afin que celle-ci puisse la faire parvenir, au nom de la Ville, au ministère des Transports du Québec (MTQ);
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

12. 052-02-15 Désignation de signataires pour la convention d'aide financière parc Saphirs

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval bénéficiera d'une aide financière pour la réalisation d'un bâtiment de service pour l'accessibilité aux sports.

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse, et le directeur général, à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

13. 053-02-15 Désignation de signataires « Guide du citoyen »

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval fait affaire avec les Éditions médias Plus Communication (EMPC) pour l'édition et l'impression de son calendrier municipal;

Considérant que ce service est tout à fait gratuit pour la Ville. En effet, le mandat des EMPC est de faire la recherche de publicité nécessaire auprès des commerçants locaux et régionaux permettant le financement du calendrier, mais aussi d'en faire l'édition et l'impression;

Considérant que la Ville, pour sa part, n'a qu'à fournir le contenu rédactionnel et défrayer les coûts reliés à la distribution postale auprès de ses citoyens;

Considérant que la Ville n'a pas de guide du citoyen ni de carte routière et touristique à jour, nous croyons que ce type de partenariat pourrait être bénéfique pour l'ensemble de la population, mais aussi pour les différents services municipaux.

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents pour une durée de trois (3) mandats à intervalle de deux (2) ans pour la parution d'un «Guide du citoyen».

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

14. 054-02-15 Désignation de signataires « Carte touristique »

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval fait affaire avec les Éditions Média Plus communication (EMPC) pour l'édition et l'impression de son calendrier municipal;

Considérant que ce service est tout à fait gratuit pour la Ville. En effet, le mandat des EMPC est de faire la recherche de publicité nécessaire auprès des commerçants locaux et régionaux permettant le financement du calendrier, mais aussi d'en faire l'édition et l'impression;

Considérant que la Ville, pour sa part, n'a qu'à fournir le contenu rédactionnel et défrayer les coûts reliés à la distribution postale auprès de ses citoyens;

Considérant que la Ville n'a pas de guide du citoyen ni de carte routière et touristique à jour, nous croyons que ce type de partenariat pourrait être bénéfique pour l'ensemble de la population, mais aussi pour les différents services municipaux.

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents pour une durée de trois (3) mandats à intervalle de deux (2) ans pour la parution d'une «Carte touristique».

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Greffe

15. 055-02-15 Désignation de signataires pour transaction au sens de l'article 2631 du Code civil du Québec

Considérant qu'il est dans l'intérêt municipal de régler un dossier litigieux avec un ancien citoyen de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval sous le dossier portant le numéro 200-32-062603-153;

Considérant la recommandation favorable de notre procureur externe sur la signature de cette entente.

Il est résolu :

- D'accepter la transaction sous l'article 2631 du Code civil du Québec afin de finaliser ce litige et verser les sommes énoncées à cette transaction;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. 056-02-15 Abrogation de la résolution portant le numéro 435-11

Considérant que les recours judiciaires engagés par la Ville et/ou ses représentants contre Monsieur Marcel Martel étaient inappropriés et n'avaient pas leur raison d'être et qu'il y a lieu d'abroger la résolution 435-11.

Il est résolu :

- D'abroger la résolution portant le numéro 435-11;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

URBANISME

17. 057-02-15 Adoption 2^e projet Règlement 740-14

Considérant que la Ville a adopté le *Règlement 455 - 04* – règlement de zonage le 9 février 2004 et que le règlement est entré en vigueur le 26 mars 2004;

Considérant que la Ville est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le *Règlement 455-04* – règlement de zonage ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le plan de zonage inséré en annexe au *Règlement 455-04* – règlement de zonage de la Ville;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 novembre 2014 concernant les modifications au *Règlement 455-04 - règlement de zonage*;

Considérant qu'une consultation publique a eu lieu ce lundi 9 février 2015 à 19 h.

Il est résolu :

- D'adopter le second projet de *Règlement 740-14* tel que modifié, amendant le «*Règlement de zonage 455-04* »;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

18. 058-02-15 Abrogation des Règlements 700-13 et 707-13

Considérant que l'adoption du *Règlement 711-13* le 10 mars 2014, avait notamment pour effet d'ajouter la classe d'usage « P-1 – Communautaire » tout en amendant le *Règlement de zonage 455-04*;

Considérant que les *Règlements 700-13 et 707-13* ne sont plus d'aucune utilité puisqu'il avait comme objectif de modifier la zone résidentielle « HB-18 » qui au final revenait au même but soit autoriser les constructions d'usage « P-1 – Communautaire ».

Il est résolu :

- D'abroger les *Règlements 700-13 et 707-13*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Loisirs

19. 059-02-15 Demande de désacralisation Église

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désire désacraliser l'église en totalité à l'exception du «chœur» de l'église;

Considérant que l'église sise au 1, rue du Couvent qui est propriété de la Ville depuis l'année 2000 et qu'un partenariat est en place avec la Fabrique de la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant que certaines étapes doivent être exécutées afin de parvenir à la désacralisation dans le respect de nos partenaires;

Considérant que les étapes à franchir sont les suivantes :

- 1- Que la Ville fasse la demande de désacralisation par résolution au Conseil de Fabrique;
- 2- Que le Conseil de Fabrique et le curé de la Paroisse fassent la demande de désacralisation au Chancelier du Diocèse par la suite;
- 3- La Fabrique devra s'assurer d'obtenir des garanties de la part de la Ville au regard de la séparation adéquate des activités religieuses et profanes avant de faire la demande de désacralisation auprès du Chancelier;
- 4- Le Chancelier consultera l'évêque, lequel consultera ensuite les deux (2) comités diocésains prévus par la *Loi sur les Fabriques*.

Considérant qu'une opération de démantèlement des bancs et de leur vente devra être entreprise rapidement suite à la désacralisation dans le cadre du réaménagement éventuel ;

Il est résolu :

- De demander la désacralisation complète de l'Église à l'exception du «chœur»;
- De travailler de concert avec la Fabrique dans ce dossier;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RESSOURCES HUMAINES

20. 060-02-15 Remplacement du coordonnateur du Service des loisirs

Considérant que le coordonnateur à la programmation en place, M. Alexandre G. Voyer en remplacement d'un congé de maternité, a annoncé sa démission;

Considérant le départ de la Secrétaire au loisir Mme Catherine Gagnon pour un congé de maternité;

Considérant que l'équipe des loisirs fonctionne actuellement à deux (2) ressources, ce qui n'est pas suffisant pour le travail à effectuer en vue des évènements et programmation à venir;

Considérant que le besoin du service est de remplacer le poste du coordonnateur à la programmation pour une période de cinq (5) mois le temps que Mme Caroline Parent revienne de son congé de maternité.

Il est résolu :

- D'autoriser le processus d'embauche de démarrer afin de trouver une nouvelle ressource au poste de coordonnateur à la programmation afin de subvenir au besoin du service des loisirs pour les cinq (5) prochains mois;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Trésorerie

21. 061-02-15 Financement des règlements d'emprunt émission #22045-29 – Courte échéance

Considérant que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 494 000 \$ effectué en vertu des *Règlements numéros 578-09, 585-09, 568-08, 554-08, 576-09, 582-09, 583-09, 504-06, 718-14, 726-14 et 719-14*, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **Cinq (5) ans** (à compter du 24 février 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les *Règlements d'emprunt numéros 578-09, 585-09, 568-08, 554-08, 576-09, 582-09, 583-09, 504-06, 718-14, 726-14 et 719-14*, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

22. 062-02-15 Financement des règlements d'emprunt émission #22045-29 – Concordance

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 4 494 000 \$:

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
578-09	271 800 \$
585-09	142 000 \$
568-08	367 500 \$
554-08	372 100 \$
576-09	96 800 \$
576-09	357 800 \$
582-09	421 000 \$
583-09	570 100 \$
504-06	1 338 900 \$
718-14	180 000 \$
726-14	146 000 \$
719-14	230 000 \$

Considérant que, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est résolu :

- Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 494 000 \$;
- Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 24 février 2015;
- Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré autorisé destiné aux entreprises »;
- Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE BEAUPORT
727, AVENUE ROYALE
BEAUPORT (Québec) G1C 8J7

- Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 24 février et le 24 août de chaque année;
- Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);
- Que les obligations soient signées par la mairesse ou le maire et la ou le secrétaire-trésorier(ère). La Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

23. 063-02-15 Financement des règlements d'emprunt émission #22045-29 – Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt numéros 578-09, 585-09, 568-08, 554-08, 576-09, 582-09, 583-09, 504-06, 718-14, 726-14 et 719-14, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 février 2015, au montant de 4 494 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98.4210	222 000 \$	1.25 %	2016	2.13819 %
		228 000 \$	1.40 %	2017	
		233 000 \$	1.50 %	2018	
		238 000 \$	1.65 %	2019	
		3 573 000 \$	1.80 %	2020	
Financière Banque Nationale inc.	98.1810	222 000 \$	1.35 %	2016	2.15299 %
		228 000 \$	1.45 %	2017	
		233 000 \$	1.50 %	2018	
		238 000 \$	1.65 %	2019	
		3 573 000 \$	1.75 %	2020	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98.1630	222 000 \$	1.30 %	2016	2.20130 %
		228 000 \$	1.45 %	2017	
		233 000 \$	1.50 %	2018	
		238 000 \$	1.65 %	2019	
		3 573 000 \$	1.80 %	2020	

Considérant l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est résolu :

- Que l'émission d'obligations au montant de 4 494 000 \$ de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins inc.;
- Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- Que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré autorisé destiné aux entreprises ».

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24. 064-02-15 Financement des règlements d'emprunt émission #22045-29 - Prolongation

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval aura le 26 janvier 2015 un montant de 1 608 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 2 053 000 \$, pour une période de 10, 15 et 20 ans, en vertu des *Règlements d'emprunt numéros 578-09 585-09 568-08 554-08 576-09*;

Considérant que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Considérant que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 24 février 2015.

Il est résolu :

- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval emprunte 1 608 000 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de vingt-neuf (29) jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

25. 065-02-15 Résolution d'annulation des soldes résiduaire sur divers règlements d'emprunts

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désire faire l'annulation des soldes résiduaire de certains règlements d'emprunt puisque ceux-ci sont terminés et que la réalisation a coûté moins cher que la demande de financement initial :

Règlement	Montant des dépenses autorisées	Emprunt	Coût réel	Solde résiduaire à annuler par le MAMOT
653-12	48 000 \$	26 500 \$	27 202 \$	21 500 \$
662-12	84 000 \$	66 000 \$	67 975 \$	18 000 \$
663-12	49 000 \$	41 000 \$	41 978 \$	8 000 \$
664-12	42 000 \$	39 000 \$	40 225 \$	3 000 \$
665-12	138 000 \$	100 000 \$	116 815 \$	38 000 \$
666-12	36 000 \$	26 000 \$	26 827 \$	5 000 \$
683-13	827 415 \$	575 000 \$	550 857 \$	252 415 \$
689-13	150 440 \$	107 000 \$	107 459 \$	43 440 \$
691-13	143 560 \$	115 000 \$	106 345 \$	28 560 \$
706-13	283 200 \$	239 600 \$	239 699 \$	43 600 \$

Il est résolu :

- Que le conseil municipal demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT) d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés dans le tableau ci-dessus;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

26. 066-02-15 Programme d'aide pour les travaux routiers

Considérant une correspondance en date du 16 janvier 2015, stipulant que la Ville a droit à une subvention au montant de 10 492\$ accordé dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* (PAARRM) pour la durée de l'exercice financier 2014-2015;

Considérant que les travaux ne doivent pas être des activités d'entretien, mais plutôt des améliorations et construction et que pour avoir droit à l'aide accordée, la Ville doit soumettre au MTQ avant le 13 février 2015, une résolution qui atteste le montant des travaux réalisés sur l'avenue Sainte-Brigitte qui sont de 27 108 \$.

Il est résolu :

- De demander l'aide accordé dans le cadre du PAARRM en déposant un projet au MTQ avant la date limite du 13 février 2015;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

27. 067-02-15 2e virements budgétaires

Considérant que des fonds doivent être transférés dans le poste comptable des services de comptabilité et vérification, car des frais additionnels d'un montant maximum de 1 500\$ seront nécessaires à la réalisation de l'analyse des paiements de transferts;

Considérant que le directeur du Service de la sécurité publique demande des fonds afin de pouvoir faire avancer le programme SST, repris du service des travaux publics. Suite à une évaluation des besoins, le directeur du Service de la sécurité publique estime avoir besoin d'un budget total de 7 500 \$ afin de réaliser le projet;

Considérant la demande de la mairesse de verser un montant de 2 250\$ au Groupe d'affaires de Sainte-Brigitte-de-Laval afin de permettre à la Ville de bénéficier d'une visibilité majeure et ainsi participer au dynamisme entrepreneurial de la région;

Suite à ces faits, la trésorière recommande donc d'effectuer le virement budgétaire suivant :

Poste comptable	Description du poste	Ajout (retrait) au budget initial
02-130-00-413	Services de comptabilité et vérification	1 500 \$
02-240-00-141	Salaires premiers répondants	6 500 \$
02-240-00-670	Fournitures de bureau	1 000 \$
02-110-00-970	Soutien aux organismes locaux (regroupement des gens d'affaires SBDL)	2 250 \$
02-120-01-412	Services juridiques	83 217 \$
01-212-31-004	Taxe de secteur - Augmentation étangs aérés	(94 467 \$)

Il est résolu :

- D'autoriser le transfert budgétaire recommandé par la trésorière;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

28. 068-02-15 Désignation de signataire et renouvellement de contrat de la Société protectrice des animaux de Québec

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval utilise les services de la Société protectrice des animaux (SPA) de Québec afin de contrôler et protéger les animaux domestiques se trouvant sur son territoire;

Considérant que la Ville ne possède pas d'installations de fourrière pouvant accueillir et abriter temporairement les animaux domestiques égarés, blessés ou abandonnés. La mission de la SPA de Québec en tant qu'organisme est d'améliorer la qualité de vie des animaux domestiques tout en sensibilisant la population à l'importance du respect de la vie animale;

Considérant que l'entente signée en 2012 doit être reconduite pour poursuivre les services avec la SPA de Québec afin de respecter son *Règlement #571-08* – règlement régissant la garde de chiens et autres animaux de compagnie;

Considérant que le contrat sera valide du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et renouvelable annuellement. Si le coût diffère de celui de l'entente, l'avis de modification devra être envoyé à la Ville avant le 1^{er} novembre de l'année afin d'ajuster le montant exact au budget.

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Approvisionnement

29. 069-02-15 Acceptation mandat supplémentaire à la firme Deloitte

Considérant la résolution #050-02-14 qui statue sur le positionnement de la Ville relativement au changement de norme comptable;

Considérant que le 21 juillet 2014, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a adjugé un mandat de services de vérification comptable à la firme Deloitte, couvrant les services de vérification pour les années 2014, 2015 et 2016 conformément à l'appel d'offres INV2014-02;

Considérant certaine vérification préparatoire pour la vérification comptable 2014 et le constat de la firme Deloitte que l'application de la norme sur les paiements de transfert a été réalisée selon l'interprétation du MAMROT et non celle du Vérificateur général, ce qui aura un impact sur les états financiers en créant une réserve;

Considérant un mandat supplémentaire à la vérification 2014 afin que la firme Deloitte détermine l'impact financier de cette réserve. Cette procédure est obligatoire et sera d'un montant maximum de 1 500 \$.

Il est résolu :

- De mandater la firme Deloitte pour effectuer le mandat supplémentaire pour un montant maximum de 1 500 \$;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

30. 070-02-15 Adjudication Services professionnels pour plan et règlements d'urbanisme

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a adopté dans PTI 2015-2016-2017 le projet prioritaire : plan d'urbanisme;

Considérant l'appel d'offres sur invitation a été envoyé le 21 janvier 2015 aux firmes suivantes :

- Roche Ltée, Groupe-conseil;
- Groupe Planéo;
- Aecom;
- Dessau;
- Groupe DDM.

Considérant que le comité de sélection s'est rencontré le 6 février 2015 afin de faire l'analyse des soumissions;

Considérant que deux firmes ont soumis des documents :

- Roche Ltée, Groupe-conseil : n'ont pas atteint le pointage minimal de 70;
- Groupe DDM : pour un montant de 29 500 \$ avant les taxes applicables (1^{er} rang).

Considérant que l'enveloppe de prix scellée pour la firme Roche Ltée, Groupe conseil a été retournée à l'expéditeur.

Il est résolu :

- De mandater le Groupe DDM pour le projet de service professionnel – plan et règlement d'urbanisme, en vertu du devis d'appel d'offres INV2015-01, pour un montant de 29 500 \$ (avant les taxes applicables);
- D'autoriser la mairesse, le directeur général, ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

31. 071-02-15 Autorisation de dépenses supplémentaires en lien avec le projet de réfection des rues Langevin et de l'Étang

Considérant que le projet de réfection des rues Langevin et de l'Étang est ouvert depuis 2014 et que la firme mandater au dossier est *Les Consultants S.M. inc.*;

Considérant que la Ville est allée en appel d'offres public le 7 avril 2014;

Considérant que les soumissions reçues étaient supérieures à l'estimation préliminaire;

Considérant l'annulation des soumissions et le report pour retourner en appel d'offres;

Considérant le besoin de la firme de revoir le devis et d'apporter des correctifs au projet avant de retourner en appel d'offres;

Considérant la proposition de la firme, d'un montant de 4 500 \$, pour l'ajout d'honoraires supplémentaires pour effectuer les correctifs.

Il est résolu :

- D'autoriser la firme *Les Consultants S.M. inc.* à revoir le devis pour retourner en appel d'offres pour un montant maximum de 4 500 \$ en honoraire supplémentaire;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Période de questions #2

32. 072-02-15 Période de questions #2

À 20 h 17, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au *Règlement 710-13* – règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le *Règlement 679-13*.

La période de questions s'est terminée à 20 h 21.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Dispositions finales

33. 073-02-15 Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 22.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine, MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

**Mme Wanita Daniele
Mairesse**

**M^e Caroline Nadeau
Greffière**

¹ [Note au lecteur]

Mme la mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.